

PROJET ÉDUCATIF

(Mairie de Brie)



PROJET PÉDAGOGIQUE

(Directrice de l'accueil de loisirs
en collaboration avec l'équipe d'animation)



année 2025 / 2026

Accueil de loisirs communal sans hébergement

SAFABRIE

Le bourg – Mairie – 16590 BRIE

Renseignements auprès de Nathalie NIETO
au 05 45 69 95 77 du lundi au vendredi de 15h00 à 18h30.



SOMMAIRE

PROJET ÉDUCATIF

A – Étude de l'environnement	p. 1
B - Étude du public du C.L.S.H.	p. 1
C - Objectifs éducatifs visés	p. 2
D - Modalités de fonctionnement du C.L.S.H.	p. 2
E - Modalités d'inscription	p. 2
F - Mesures prises dans le cadre d'un accueil de mineur atteint d'un trouble de la santé ou de handicap	p. 2
G - Moyens humains	p. 3
H - Utilisation des installations et espaces	p. 4
I - Conventions de partenariat	p. 4
J - Outils d'information et de relation avec les parents (autre que verbal)	p. 5

PROJET PÉDAGOGIQUE

A - Objectifs Pédagogiques visés (à partir des objectifs éducatifs)	p. 6
B - Modalités d'accueil	p. 7
C - Vie des enfants au Centre de Loisirs	p. 7
D - Conditions de transport	p. 10
E - Organisation des activités	p. 10
F - Conditions des repas	p. 11
G - Collaboration avec les intervenants extérieurs	p. 12
H - Activités possibles et réalisables	p. 12
I - Aménagements adaptés dans les locaux	p. 13
J - Modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 14
K - Mesures envisagées pour permettre l'accueil de mineurs souffrant de troubles de la santé	p. 16
L- Modalités de participation aux projets des mineurs	p. 16

TABLEAUX D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS	p. 17
--	-------



PROJET ÉDUCATIF

Préambule :

Depuis plus d'une vingtaine d'années, la commune de Brie a fait de la jeunesse et de l'éducation, l'une de ses priorités. Avec une attention et un soutien sans faille pour les moyens donnés aux 3 écoles de la commune et aux équipes d'enseignants, elle a également mis en place des activités péri et extrascolaires. En effet, elle gère l'Accueil de Loisirs Safabrie qui fonctionne le mercredi, les vacances scolaires, le soir après la classe et à la pause méridienne sur les TAP de l'école du bourg. La commune de Brie est convaincue que Safabrie est un lieu de loisirs, d'épanouissement, d'apprentissage, de socialisation, de citoyenneté. Elle permet ainsi un accueil éducatif de qualité avec des locaux adaptés et une équipe éducative formée et expérimentée. L'Accueil de Loisirs est aussi un lieu d'accueil structurant qui permet du lien social entre les enfants, les jeunes et les parents. Il inscrit donc son projet dans le cadre de l'aménagement global du temps de l'enfant sur la commune et il est un véritable acteur de l'économie sociale locale. Il fait donc partie des espaces éducatifs de la commune et en est même la plaque tournante pour un épanouissement complet de l'enfant, pour faciliter sa socialisation et pour lui permettre la découverte d'activités nouvelles et d'environnements nouveaux. Ainsi, la commune de Brie met réellement en acte sa volonté de contribuer à l'épanouissement au bien-être des enfants, des jeunes et de leurs familles et au savoir « vivre ensemble ».

Suite à la demande de quelques familles, depuis juillet 2012, l'Accueil de Loisirs Safabrie accueille dans ses locaux (sur le groupe des Lynx) certains adolescents inscrits au centre ados de Brie, en attendant l'ouverture de leur centre de référence (sauf en période de consignes sanitaires COVID).

L'animateur du centre-ados vient les chercher à 8h30.

Cet accueil se fait uniquement sur les périodes de vacances.

Les familles doivent effectuer leur demande auprès de la directrice du centre-ados. La copie du dossier sanitaire du centre ados nous est communiquée et doit être complétée du règlement intérieur signé de l'A.L.S.H. Safabrie.

La famille de l'enfant s'engage à :

- communiquer à la directrice de l'A.L.S.H. Safabrie un courrier notifiant les jours de présences de l'enfant sur l'accueil du matin,
- accompagner l'adolescent jusqu'à l'animateur qui prendra le relais.

Ce service est gratuit. Il a pour but d'établir une passerelle d'accueil avec le centre-ados afin de permettre aux familles éloignées du bourg de Brie d'inscrire leurs ados sur les projets d'animation prévus pour les 11/17 ans.



Depuis juillet 2014, l'horaire de fermeture du centre-ados passe de 18h30 à 18h00. De ce fait, nous procédons à la même démarche que pour le matin: l'animateur des ados peut passer le relais à ceux des élémentaires en accompagnant les ados à 18h00 à Safabrie. Les conditions et démarches restent identiques à celles du matin. Les personnes responsables des ados peuvent ainsi venir chercher leur enfant jusqu'à 18h30 au plus tard.

A – Étude de l'environnement:

L'Accueil de Loisirs SAFABRIE est localisé à Brie (Charente), petite commune rurale de 4336 habitants, située à 13 km au nord d'Angoulême. La structure est hébergée dans de nouveaux locaux (depuis décembre 2009) derrière l'école maternelle du bourg, à l'orée du Bois Gaillard et de la Vallée de Brie.

B - Étude du public du C.L.S.H. : (réf. Année 2024)

1) Nombre d'inscrits :

* en périscolaire : 306 enfants (148 enfants de – de 6 ans, 158 enfants de + de 6 ans),

* en extrascolaire : **238** enfants (115 enfants de – de 6 ans, 123 enfants de + de 6 ans).

2) Répartition géographique :

Brie : 85 %

Jauldes : 5 %

Hors Communauté de Communes : 10 %

3) Répartition suivant le quotient familial CAF :

Q.F. < 580 : 5 %

Q.F. entre 580 et 800 : 10 %

Q.F. entre 801 et 1000 : 10 %

Q.F. entre 1001 et 1400 : 30 %

Q.F. Supérieur à 1400 : 45 %

4) Mixité:

Safabrie accueille les enfants de tous les horizons géographiques sans aucune exception.

Sur tous les Projets d'Animations, les groupes d'enfants sont mixtes.

Une mixité sociale et culturelle se fait tout naturellement au sein même de notre structure, puis également lors des rencontres inter-centres .

5) Attente des familles:

Suite à une réunion de Conseil de Parents Safabriards, les parents étaient d'accord pour dire que l'ALSH était pour eux avant tout un mode de garde (avant d'être un mode de loisirs). Néanmoins, ils sont vigilants à l'organisation et à la sécurité que nous mettons en place. Enfin, ils apprécient la richesse de nos projets d'animations et savent nous donner leurs appréciations (ce qui permet d'améliorer nos projets).

C - Objectifs éducatifs visés :

** Socialisation et sensibilisation à la citoyenneté de l'enfant*

** Autonomie et responsabilisation de l'enfant*

** Expression, création, détente, découverte et bien être de l'enfant*

** Santé et sécurité de l'enfant*

** Sensibilisation au développement durable et à la Conversion Écologique .*

D - Modalités de fonctionnement de l'A.L.S.H. :

- Périscolaire du soir:

Ouverture : 16 h 30 à 18 h 30

Age : 3 à 12 ans

Nombre de participants par jour : 100 en moyenne sur l'année

- Périscolaire TAP:

Ouverture : 13h30 à 14h15

Age : 6 à 12 ans

Nombre de participants par jour : 36 maximum
(48 en période COVID)

- Petites vacances scolaires :

Ouverture : 7 h 30 à 18 h 30

Age : 3 à 13 ans

Nombre de participants par jour :
50 en moyenne sur l'année

- Mercredi :

Ouverture : 12h00 à 18 h 30

Age : 3 à 13 ans

Nombre de participants par jour :
60 en moyenne sur l'année

- Vacances d'été :

Ouverture : 7 h 15 à 18 h 30

Age : 3 à 13 ans

Nombre de participants par jour : 75 en moyenne en juillet et 45 en moyenne en août.

E - Modalités d'inscription :

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants de BRIE et hors commune. Les parents, lors de l'inscription, devront obligatoirement produire les informations suivantes (Art. 1 de l'arrêté du 20.02.2003).

- une fiche d'inscription ,
- une fiche sanitaire + copie du vaccin D.T.POLIO à jour (obligatoire en collectivité) ,
- les informations médicales pouvant avoir une incidence sur le séjour : antécédents médicaux et pathologies en cours ,
- l'ordonnance médicale si l'enfant suit un traitement et les médicaments dans leurs emballages d'origine ,
- le certificat de non contre-indication à la pratique sportive lorsqu'une ou plusieurs activités physiques dites à risque sont proposées.

Nous remettons aux familles le Règlement Intérieur, la plaquette de fonctionnement de l'ALSH, ainsi que les projets d'animation en cours (le projet éducatif et le projet pédagogique sont disponibles sur place ou en ligne sur notre site internet).

Pour le paiement des séjours en A.L.S.H., la perception d'Angoulême est chargée d'envoyer les factures aux familles concernées.

Les inscriptions se font uniquement et obligatoirement à l'Accueil de Loisirs **Safabrie**, auprès de la directrice ou de la directrice adjointe.

F – Mesures prises dans le cadre d'un accueil de mineur atteint d'un trouble de la santé ou de handicap :

A Safabrie, des mesures sont prises dans le cadre d'un accueil de mineur atteint d'un trouble de la santé ou de handicap. Pour ce faire, avant tout engagement auprès des familles, nous prenons d'abord le temps d'écouter le (ou les) parent(s) qui font une demande d'inscription pour leur enfant.

A cette occasion, un dossier précis (concernant sa vie quotidienne, ses capacités relationnelles et d'autonomie, ses centres d'intérêts, son accompagnement spécifique) contenant si besoin un certificat médical (précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication) sera obligatoirement établi avec la directrice avant le début du séjour.

Un dialogue approfondi entre la famille et la directrice doit être envisagé avant la décision d'inclusion de l'enfant.

1) Enfants atteints d'un trouble de la santé:

Nous accueillons, **si possible**, ces enfants tout en veillant à respecter au mieux leur **Projet d'Accueil Individualisé**: démarche d'accueil (délivrée par la Protection Maternelle Infantile ou l'Inspection Académique) résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. Les conditions des prises de repas, interventions médicales, paramédicales ou de soutien, adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité, protocoles d'urgences décidés (et acceptés de notre part) en amont avec les familles sont appliqués.

2) Enfants atteints d'un trouble de handicap:

Suite à la démarche expliquée ci-dessus, la directrice conviendra avec les familles, **si possible**, de la modalité d'accueil de l'enfant qui sera adaptée à son propre handicap.

IMPORTANT : Pour les familles extérieures à la commune (hors Jauldes) qui souhaitent inscrire leur enfant à Safabrie, il est préférable de se rapprocher au préalable de la structure ALSH dont dépend leur lieu de résidence.

G - Moyens humains :

Le personnel communal de l' A.L.S.H. n'est pas fixe. Il dépend de l'effectif qu'il reçoit. Mais de façon générale, il est élaboré de la façon suivante :

- 1 directeur diplômé BAFA + BAFD + concours animateur territorial
- 1 directeur adjoint BAFA + BAFD
- pour les enfants âgés de 3 à 5 ans : 1 animateur pour 8 les vacances/1 pour 10 le mercredi / 1 pour 14 au pèrisco
- 1 animateur pour 12 enfants âgés de 6 à 13 ans (1 pour 14 en pèriscolaire)
- cette équipe d'animation comprend au moins 75% de personnes ayant le PSC1, 80 % d'animateurs diplômés BAFA ou en cours
- 4 agents techniques (chargés de l'entretien des locaux et de la restauration).

Modalité de recrutement :

*** concernant les animateurs :**

La directrice est chargée de répondre à toutes les candidatures et de recruter en fonction des besoins de la structure. L'animateur est engagé sur une durée déterminée suite à un entretien oral (accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation, voire d'un projet d'animation selon les circonstances), et d'une période d'essai de 15 jours. Tout animateur devra produire à la directrice les informations suivantes :

- une fiche de renseignements + une fiche sanitaire + une copie des vaccinations obligatoires (+ une copie de la fiche d'aptitude de la médecine du travail pour les agents titulaires ou permanents)
- un extrait de casier judiciaire n° 3 de moins d'un an
- une copie de : carte nationale d'identité + carte vitale + RIB (compte au nom de l'animateur obligatoirement)
- une copie recto verso du BAFA (ou fiche de stages si en cours), BSB, PSC1 ou autres spécialisations.

***concernant les agents techniques (entretien ou restauration) :**

Cette charge relève uniquement de la municipalité. Cette dernière recrute en fonction des besoins de la structure. Cependant, tout agent de service doit produire à la directrice les informations suivantes :

- une fiche de renseignements ,
- une copie des vaccinations obligatoires
- un extrait de casier judiciaire n° 3 de moins d'un an,
- une copie du P.S.C.1 ou autres spécialisations.

NOTE : la présence de chaque agent rattaché à l'établissement Safabrie est déclarée auprès des services de la S.D.J.E.S. de la Charente.

H - Utilisation des installations et espaces :

1) l' ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement):

Situé sur BRIE, commune de plus de 4000 habitants, dans un local attenant à l'école maternelle, il se compose de 5 salles d'activités, de sanitaires, d'une salle de peinture, d'une infirmerie, d'une salle des « délices » (pour les ateliers cuisine et les réunions), d'une salle de sieste, d'une salle motricité, d'un préau, de plusieurs cours extérieurs.

2) l'école maternelle:

Mise à disposition par la Mairie et la directrice de l'école, elle permet l'utilisation :

- de deux salles de jeux
- d'un dortoir (2ème)
- du restaurant scolaire qui permet d'assurer les repas de l'A.L.S.H. (cuisine et réfectoire)
- des sanitaires
- de 2 cours de récréation.

3) l'école élémentaire :

Mise à disposition par la Mairie et le directeur de l'école, elle permet l'utilisation de la cour goudronnée (facilitant l'exercice du basket et autres sports de ballons), du préau et de son mur d'escalade + plate-forme sportive.

4) les structures de jeux :

Si nous franchissons le portail situé derrière l'école pour emprunter le petit chemin, nous atteignons une grande plate-forme gravillonnée principalement exploitée pour les grands jeux de balle, et lorsque nous descendons les escaliers, nous arrivons dans la Vallée de Brie ; une base de plein-air aménagée en différents espaces (bois, chapiteau, bac à sable, verger,...) traversée l'hiver par un petit cours d'eau et agrémentée de jeux de plein air (pour les 3/10 ans).

Enfin, la Mairie nous autorise également l'accès au terrain de foot, aux courts de tennis ouvert et au City-stade de la zone de la Grande Garenne pendant les vacances scolaires.

5) La maison du patrimoine et la bibliothèque :

Nous avons pour habitude de nous rendre sur ce site afin d'emprunter des ouvrages, participer à des ateliers et spectacles autour du Livre. Sur la période estivale principalement, l'animatrice de la bibliothèque prend soin de nous sélectionner des livres en lien avec notre fil conducteur.

6) L'aire du pré:

Espace aménagé d'un jeu de grimpe, d'un jeu de bascule, de tables en bois et suffisamment vaste pour faire des grands jeux.

7) Brie Loisirs et Culture:

Groupement d'associations avec qui nous partageons quand l'occasion se présente, des projets d'animations divers et variés (club peinture, club photo...).

8) Les jardins familiaux :

Observation des potagers, visite aux animaux, rencontres avec les jardiniers....

I – Conventions de partenariat :

1) la CAF :

Cette institution permet aux familles allocataires CAF et MSA de bénéficier d'aides de séjour en Accueil de loisirs pour enfants qui fréquentent Safabrie.

Elle finance également (tous les 2 ans), à hauteur de 30 %, des projets d'achat de matériel pédagogique.

Nous avons également signé un Convention Territoriale Globale qui nous permet de subventionner nos nouveaux projets pour les enfants de 3 à 13 ans.

2) la MSA :

Depuis 2022, les familles relevant du Régime de la MSA bénéficient des aides de la CAF et les tarifs sont attribués sur les mêmes conditions que les familles relevant du Régime Général.

3) le Département :

Il permet aux familles ayant un quotient familial CAF inférieur à 580 euros de bénéficier d'aides aux vacances uniquement l'été et sur une seule et même structure.

4) la S.D.J.E.S. de la Charente :

Celle-ci nous informe régulièrement dans l'année des nouveautés et actualités de l'animation sur le plan national ou départemental. Elle nous propose parfois des stages et réunions de concertations et d'échanges entre structures voisines.

L'Accueil de loisirs primaire de Brie est un établissement qui répond à la législation de la Direction de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports.

Il est déclaré au Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports qui nous délivre un agrément.

5) la PMI (Protection Maternelle et Infantile) :

Ce service peut nous conseiller à travers certaines démarches sociales.

C'est la PMI qui, après visite, délivre auprès de la D.S.D.E.N. - S.D.J.E.S. l'agrément d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

6) la FCOL (Fédération Charentaise des Œuvres Laïques):

Elle propose du prêt de matériel sportif .

Nous sommes affiliés à cette fédération.

Depuis septembre 2023 nous sommes assurés par la SMAC.

7) Grand Angoulême:

Depuis janvier 2017, Grand Angoulême a pris la compétence de la Communauté de Communes de Braconne et Charente : elle constitue un « relais » entre la CAF et les structures. Le service Enfance Jeunesse s'applique à entretenir un lien entre les 5 pôles d'Accueils de Loisirs (organisation de journées d'inter-centres, de formations, d'une régie ludique).

J – Outils d'information et de relation avec les parents (autre que verbal) :

Ceux-ci sont variés, mais les plus fréquents sont :

- le site internet Safabrie,
- l'application ONE
- les plaquettes de projets d'animation en cours (disponibles à l'Accueil de Loisirs),
- le règlement, la plaquette d'informations générales de **Safabrie**, le dossier P.E., le P.P. en cours (disponibles à l'accueil, en ligne sur notre site internet et envoyés par mail à la première inscription),
- les tableaux d'affichage (1 pour chaque groupe) à l'entrée de leurs salles respectives + 1 à la porte d'entrée pour les parents + 1 dans le hall d'entrée pour les informations administratives,
- le « Brie-info », le « Vivre à Brie » ... et autres médias pour des annonces ou résultats de projets ,
- la plaquette générale, contenant les projets d'animations estivales,
- Le compte-rendu annuel du Conseil de Parents Safabriauds,
- La boîte mail safabrie@mairie-brie.fr (mode de communication renforcé depuis le COVID).

Conclusion :

Sachant que les enfants fréquentent l'A.L.S.H. de façon régulière et assidue, l'équipe pédagogique veillera :

- à rester en relation constante avec les familles afin d'être à leur écoute et de tenir compte de leurs remarques et suggestions (dans la mesure du possible; sans que cela perturbe l'organisation générale de la structure et sans que cela modifie les intentions éducatives et les volontés de l'Organisateur),
- à répondre aux attentes et besoins des enfants accueillis sur la structure,
- à renouveler les projets d'activités en permanence dans un souci d'harmonie et de cohérence pédagogique.

PROJET PÉDAGOGIQUE

A – Objectifs Pédagogiques visés (à partir des objectifs éducatifs) :

** Socialisation et sensibilisation à la citoyenneté de l'enfant :*

- Respect de l'autre, de ses différences et lutte contre la violence verbale et physique,
- Respect des règles, temps et lieux de vie en collectivité,
- Sensibilisation à la vie démocratique et citoyenne,
- Rencontre et appréciation des autres (quels que soient leur âge, leur horizon ...),
- Participation à différentes activités,
- Aider l'enfant à trouver sa propre identité au sein du groupe,
- Stimuler l'esprit de solidarité, d'échange et de partage,
- Respect de l'environnement, biens matériels collectifs,
- Avoir le souci d'un accueil personnalisé du public,
- Découverte des richesses culturelles, sportives du territoire,
- Permettre aux parents d'être "acteurs" au sein de l'équipe pédagogique.

** Autonomie et responsabilisation de l'enfant :*

- Favoriser les prises d'initiatives chez l'enfant,
- Lui apprendre à gérer sa liberté,
- Lui apprendre à se prendre en charge quotidiennement,
- Lui confier des responsabilités (favorisent la confiance en soi),
- L'aider à mieux se connaître, lui permettre d'évaluer ses capacités,
- L'aider à établir des repères au sein de l'Accueil de Loisirs,
- Lui permettre d'exposer ses idées, avis, projets d'activités.

** Expression, création, détente, découverte et bien être de l'enfant :*

Lui donner les moyens de :

- faire preuve d'imagination,
- s'épanouir et développer des réflexes de curiosité,
- se libérer physiquement et moralement,
- favoriser les prises de parole collective,
- tirer profit de notre situation géographique,
- passer un séjour plein de joie et bien être avec ses camarades et animateurs,
- découvrir les concepts variés des projets d'animation.

** Santé et sécurité de l'enfant :*

- veiller à l'hygiène corporelle,
- veiller à l'alimentation équilibrée,
- être vigilant aux allergies alimentaires,
- respect des besoins physiologiques de chacun,
- respect de la législation en A.L.S.H.,
- veiller à la sécurité matérielle et affective de l'enfant (instaurer un climat de confiance),
- surveiller les enfants,
- prévenir des risques d'intrusion de personnes extérieures et sorties non contrôlées des enfants,
- instaurer une démarche éducative sur les temps de repas, les soirs de périscolaire, les mercredis, les vacances (par les animateurs auprès des enfants),
- répondre aux Plans d'Accueils Individuels de certains enfants ayant une santé à risques reconnus, médicalement,
- veiller au confort des enfants,
- mise en place de : Plan Particulier de Mise en Sécurité, Plan canicule, Prévention tiques.

** Sensibilisation au développement durable et Conversion Écologique :*

Dans le cadre de l'AGENDA 21 (programme d'actions pour le 21ème siècle, issue de la Conférence de Rio / 1992 servant de guide pour la mise en œuvre du développement durable) voici quelques unes des actions proposées dans ce programme et sur lesquelles nous souhaitons travailler avec la collaboration des enfants :

- réduire l'impact environnemental des déplacements
- améliorer la qualité environnementale
- encourager la gestion économe de l'eau
- favoriser la prévention et la valorisation des déchets
- contribuer à préserver la diversité du vivant
- promouvoir une alimentation de qualité et de proximité
- encourager l'accessibilité à tous des pratiques culturelles et de loisirs
- diffuser la culture du développement durable
- favoriser la prévention contre le gaspillage des aliments en collectivité.

B - Modalités d'accueil :

1) Péri-scolaire de la pause méridienne (Temps d'Animation Périscolaire) : [modalités en dehors de la période COVID]

Les enfants sont répartis en 2 groupes dans les locaux de Safabrie : CP et CE1, CE2/CM1/CM2.

Après le déjeuner, 36 enfants maximum de l'école du Bourg qui se sont inscrits à la fin du repas restent aux séances de TAP. L'équipe pédagogique de l'Accueil de Loisirs organise ces animations en fonction de l'âge et des besoins des enfants tout en tenant compte de la courte durée des séances (30 minutes).

A la fin de chaque séance, les 2 animateurs raccompagnent à pied les enfants à l'école du Bourg.

ATTENTION : * en période NON COVID, participation des enfants sur la base du volontariat,

* en période COVID, participation systématique des enfants par groupe-classe. (roulement de 2 classes par jour)

2) Péri-scolaire du soir :

A la sortie des classes, les enfants qui viennent à Safabrie sont répartis en 5 groupes : 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6/7 ans, 8/13 ans.

Après le goûter, les enfants qui ne partent pas par le bus restent aux séances du périscolaire organisées par l'équipe pédagogique de l'Accueil de Loisirs qui leur propose des animations adaptées et variées.

Les parents viennent chercher leur enfant de façon échelonnée de 16 h 30 à 18 h 30.

3) Mercredis:

Les enfants sont répartis en 5 groupes : 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6/7 ans, 8/13 ans.

Les enfants ont école le matin. L'accueil de loisirs débute à 12h00 jusqu'à 18h30.

Les parents viennent chercher les enfants entre 17 h 00 et 18 h 30. Cependant, les inscriptions pouvant se faire sur la demi-journée sans repas, il arrive que certains parents amènent leur enfant après le repas, vers 13h30, juste pour l'après-midi.

4) Petites Vacances :

L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 9h00.

Le départ des enfants se fait entre 17h00 et 18h30.

Les inscriptions se font uniquement à la journée.

5) vacances estivales:

Les inscriptions se font à la semaine complète.

La structure ouvre exceptionnellement ses portes à 7h15.

C - Vie des enfants à l'Accueil de Loisirs :

1) Règles de vie :

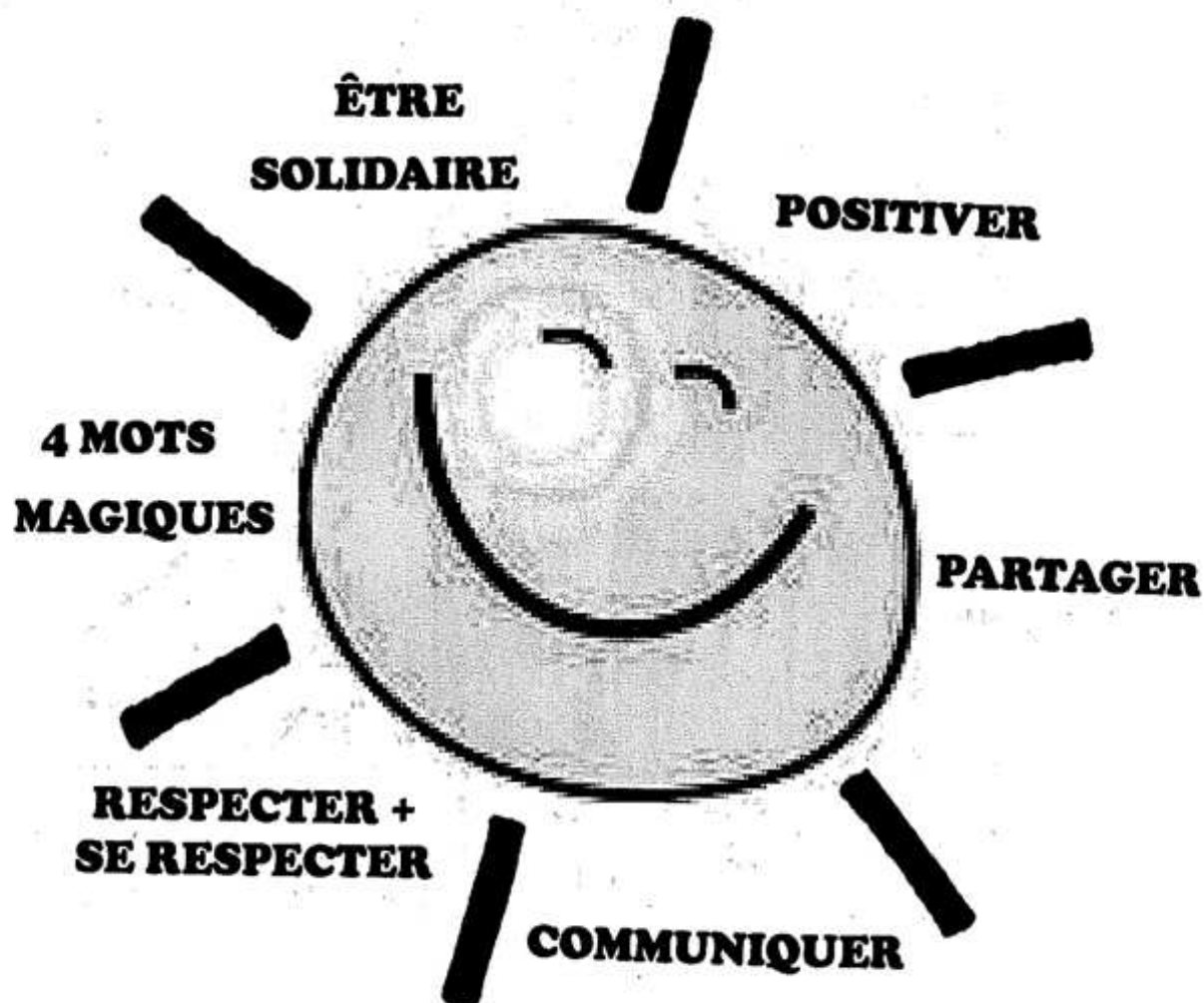
A Safabrie, notre Règle d'Or est la suivante :

« Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fassent ».

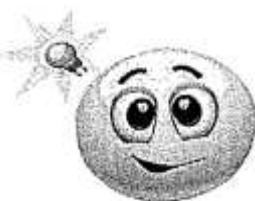
Nous défendons également 6 Règles de vie pour bien vivre ensemble.

Elles sont régulièrement communiquées et discutées avec les enfants à chaque début de séjour.

Nos 6 règles de vie pour BIEN VIVRE ENSEMBLE



Pourquoi je viens
à Safabrie ?



Pour passer une
belle journée !

2) Déroulement d'une séance périscolaire :

L'Accueil de Loisirs propose des animations variées pour les enfants de l'école maternelle en respectant :

- un temps d'activités ludiques « dirigé » (entre 17h00 et 17h30)
- un temps libre ludique.

Groupe des enfants de Petite Section : les Escargots

Les animations ne sont proposées qu'à partir de novembre afin de laisser aux enfants un temps d'adaptation à notre vie en collectivité.

- * **Lundi** : comptines à gestes + motricité fine & parcours & constructions
- * **Mardi** : lecture offerte & jeux de logique & d'association
- * **Jeudi** : chanson + graphisme & coloriage
- * **Vendredi** : lecture offerte + jeux éducatifs de société.

→ **Si beau temps** : jeux de plein air dans la cour du préau.
et jeux de récréation (**vendredi**) dans la cour du haut de l'école maternelle .

Groupe des enfants de Moyenne Section : les Chenilles

- * **Lundi** : jeux de motricité fine + histoire
- * **Mardi** : initiation aux jeux de société + histoire
- * **Jeudi** : initiation au dessin & coloriages + histoire
- * **Vendredi** : jeux d'adresse et de rapidité (salle miroirs) + histoire

→ **Si beau temps** : jeux de plein air (**lundi/mardi/jeudi**) dans la cour du haut de l'école maternelle
et jeux de récréation (**vendredi**) dans la cour du haut de l'école maternelle .

Groupe des enfants de Grande Section : les Coccinelles

- * **Lundi** : histoire + atelier mandalas ou coloriages
- * **Mardi** : histoire + jeux de motricité fine
- * **Jeudi** : histoire + grand jeu de société
- * **Vendredi** : histoire + jeux d'adresse et de rapidité (salle miroirs) ou atelier spécifique (en salle)

→ **Si beau temps** : jeux de plein air (**lundi/mardi/jeudi**) dans la cour du haut de l'école maternelle
et jeux de récréation (**vendredi**) dans la cour du haut de l'école maternelle .

Groupe des enfants d'école élémentaire : les Loups et les Lynx

Une aide aux devoirs est proposée le **lundi**, le **mardi** et le **jeudi**, dans le but de surveiller, guider, encourager l'enfant désireux d'effectuer son travail scolaire. Le **vendredi** est consacré à des activités ludiques adaptées à leurs attentes et capacités :

- * si beau temps, jeux de récréation (dans le pré)
- * si mauvais temps, jeux de société ou histoire & jeux divers en autonomie dans leur salle respective



3) Déroulement d'une journée en Accueil de Loisirs :

• 7 h 30 les vacances scolaires (7 h 15 l'été)

Temps d'accueil favorisant le lien avec les parents et l'accueil personnalisé de chaque enfant. Divers ateliers sont mis à disposition afin que l'enfant puisse évoluer librement sous la vigilance d'un animateur.

• 9 h 00

Après une présentation de la journée, l'animateur propose un premier temps fort d'activité (sportif ou manuel, individuel ou collectif). Avant de passer au second temps fort de la matinée, l'animateur n'oublie pas d'alterner ses activités par un temps libre de 15 minutes. Pour l'ensemble des activités, l'enfant participe à l'aménagement et au rangement de celles-ci.

• 11 h 45

La matinée se termine par un premier temps de sondage (dit « forum ») des animateurs auprès des enfants de chaque groupe puis un passage aux toilettes, le lavage des mains, retour au calme... et menus en images (ou oral).

• **12 h les vacances 12 h 30 (12h15 pour les 3/5 ans) le mercredi**

Le déjeuner est un moment de détente où l'enfant dialogue, écoute, partage. Hors période COVID, chaque animateur mange à une table d'enfants, rythme le temps du repas ainsi que la répartition des responsabilités et de l'autonomie : les enfants participent avec grande fierté au service et au rangement à tour de rôle. En période COVID, les animateurs mangent à une autre table et organisent un service à l'assiette auprès des enfants.

• **13 h 00 les vacances.... 13 h 45 pour tous les mercredis**

- C'est un temps libre calme, c'est le moment où l'enfant de 6 à 13 ans peut se libérer, se reposer en salle. L'enfant peut laisser libre cours à son imagination, il a le droit de jouer à des jeux calmes. L'animateur doit veiller à la sécurité de chacun sans pour autant participer à ce temps libre.

L'animateur profite de ce temps pour préparer son matériel pédagogique pour l'activité de l'après-midi et faire sa pause.

- C'est un temps de sieste pour les enfants âgés de 3 à 4 ans qui répond au rythme de vie (et de sommeil) des plus petits en leur permettant de se ressourcer.

- C'est un temps de repos pour les enfants âgés de 5 ans, dans leur salle d'activités, allongés au sol sur des tapis. Les livres du coin lecture peuvent être utilisés par les enfants si ils le souhaitent.

• **14 h 00 les vacances et les mercredis**

Pour les plus jeunes, la sieste se prolonge jusqu'à 15 h 30 avec un réveil échelonné avant le goûter. Pour les plus grands, le temps fort de l'après-midi est plus basé sur des grands jeux d'extérieur si le temps le permet (ou des activités physiques en salle).

Avant le goûter, ▪ un temps libre permet à chacun de souffler,

▪ un petit temps d'animation est proposé aux enfants de la sieste (les mercredis),

▪ un deuxième temps de sondage (dit « forum ») à chaque fin de journée avant le goûter en général .

• **16 h 15 les vacances et mercredis**

Le goûter est un moment très apprécié par les enfants qui partagent leurs émotions de la journée avec leurs camarades et l'équipe d'animation.

• **17h00 les vacances et mercredis**

Temps d'accueil échelonné avec jeux libres à l'extérieur ou à l'intérieur en fonction de la météo.

D - Conditions de transport :



Nous prenons le bus uniquement lors de certaines sorties .

Les transports dans le département se font habituellement avec le bus communal.

A chaque descente du bus, nous respectons la méthode d'évacuation enseignée par la Prévention MAIF.

Lors de chaque sortie, des règles de sécurité sont appliquées : port de

- la liste nominative des membres du groupe,
- la fiche sanitaire de chaque enfant + chaque animateur,
- la trousse de secours,
- d'un gilet de sécurité fluorescent (1 par animateur),
- la répartition des animateurs aux issues de secours du bus.

E - Organisation des activités :

A partir des objectifs pédagogiques précédemment définis, l'équipe d'animation organise des projets d'activité à partir d'un fil conducteur pour chaque tranche d'âge sur des périodes définies (petites et grandes vacances). A chaque période est programmée une sortie au moins en rapport (ou non) avec le projet en cours .

1/ Les mercredis:

Dans le cadre du Plan mercredi, les enfants découvrent des animations autour de l'organisation de cycles continus de 3 à 5 séances axées sur les domaines suivants : art, culture & langues, environnement & conversion écologique, vivre ensemble, sport & bien-être.

Chaque groupe a son propre Projet d'Animation.

Le contenu détaillé des projets est constitué sur chaque période (inter-vacances) et est communiqué sous forme de plaquette à tous les enfants inscrits.

A chaque fin de journée, pendant les forums, l'équipe d'animation donne également la parole aux enfants : ceux-ci expriment leurs accords et désaccords, satisfactions et insatisfactions par rapport aux projets d'activités vécus ... ainsi que leurs souhaits et attentes concernant les projets à venir ou autres points.

* à l'exception des escargots (enfants de 2021 et 2020) qui, sur la première période de septembre à octobre, prendront le temps sur les 6 premiers mercredis de se repérer dans l'espace, le temps et auprès des nouvelles personnes qu'ils rencontreront.

2) Les vacances d'été:

L'équipe pédagogique propose des projets d'animation sur une semaine.

De nombreuses sorties sont organisées, favorisant les activités de découverte et d'éveil dans divers domaines.

Notre objectif principal est de permettre à l'enfant de découvrir la vie de groupe et l'autonomie, de vivre de nouvelles activités et expériences, de se dépenser physiquement, de vivre de bons moments ...

Cet été 2025, le fil conducteur est « **La magie de l'Imaginaire** » à la découverte de différents domaines imaginaires.

Depuis 12 ans, une semaine exceptionnelle « Safafolie » (spécial « Magic Système ») est organisée par l'équipe d'animation.

3) Les petites vacances scolaires:

Le nouveau fil conducteur de l'année 2025/2026 sera :

« CONTEMPLATIONS ».

L'objectif de ce nouveau projet est de permettre aux enfants de prendre le temps de contempler le monde qui nous entoure, sans aucune hâte et avec plaisir afin de découvrir ou redécouvrir les petits bonheurs qui nous entourent au quotidien . Ainsi, nous allons ensemble apprendre à contempler...

- * les œuvres d'art (vacances d'automne),
- * les paysages naturels et les animaux (vacances de Noël),
- * les paysages humains et portraits humains (vacances d'hiver),
- * l'espace, le ciel et les vues du ciel (vacances d'avril) .

F - Organisation des repas :

A la cuisine de Brie, le respect absolu des normes sanitaires et la préservation du goût des aliments règnent en maître.

La Mairie s'est engagée à respecter la charte « Bien manger à l'école c'est l'affaire de ma commune » qui se décline en 5 points :

- * Un projet alimentaire partagé,
- * L'art de cuisiner,
- * L'approvisionnement local et responsable,
- * La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- * L'éveil alimentaire.

Les menus sont étudiés par l'équipe d'animation et proposés à une diététicienne du Département.

Les repas sont fait sur place, en cuisine, par les agents de restauration à partir d'aliments issus de fournisseurs locaux.

Les jours de sorties, nous préparons et fournissons le pique-nique aux enfants.

Avec les enfants, sur les temps de repas, nous prenons soin de

- * ne pas gaspiller les aliments,
- * trier les déchets,
- * garder les restes pour les animaux (chiens, poules...),
- * consommer des aliments vendus avec peu d'emballages,
- * savourer les goûts d'aliments sains non transformés industriellement,
- * utiliser des serviettes en tissus les mercredis et vacances.

G - Collaboration avec les intervenants extérieurs :

L'intervenant extérieur est responsable de son activité, mais l'animateur est toujours garant de l'encadrement des enfants. Les intervenants sont diplômés selon leur spécialisation.

L'Accueil de Loisirs fait appel à des intervenants qualifiés en fonction du projet mis en place, et parfois de façon occasionnelle. Il a cependant des partenaires avec qui il a pour habitude de collaborer plus fréquemment (piscine, bibliothèque, Grand Angoulême, Musées, associations locales sportives ou culturelles...).

H – Activités possibles et réalisables :

Sur les périodes des mercredis, petites et grandes vacances, nous proposons des activités plus variées que les soirs de périscolaire, où les enfants partent de façon échelonnée tout au long de la séance.

Voici un panorama de ce que l'équipe d'animation propose au public d'enfants accueillis à Safabrie.

Sorties pédagogiques variées

Activités d'éveil :

- éveil aux 5 sens
- éveil au goût...
- éveil à l'imagination
- éveil motricité, équilibre, adresse,
- éveil à la lecture

Activités manuelles tout en veillant à alterner :

- matériaux - utilités - techniques
- supports - intérêts - outils

Manifestations et sorties amicales : (SAUF en période COVID)

- échanges, visites, tournois
- inter-centres
- rencontres et partages inter-générationnels
- Safafolie...

Activités de plein air :

- pique-nique
- jeux d'eau modérés
- jeux de plein air traditionnels et à inventer en fonction du projet

Grands jeux organisés :

- kermesse
- parcours motricité
- olympiades
- jeux de piste
- chasse au trésor
- Thèque
- tournois...

Jeux de société :

- jeux traditionnels (tout prêt)
- jeux de cartes
- jeux créés par les enfants et animateurs
- jeux inventés par les enfants et animateurs...

Sorties extraordinaires (hors département) :

sur l'été 2025,

- * Terres de Dragons(86)
- * Vallée des Singes (86)
- * Défit Planet (86)

Activités sportives :

sports collectifs et sports individuels
(ne nécessitant pas la présence d'un animateur spécialisé).

Veillée + nuitée sous tentes :

du 8 au 9 juillet 2025 ouvert à 12 enfants
du groupe des Lynx

Activités artistiques :

- chant
- danse
- peinture
- sculpture
- arts plastiques
- théâtre
- photo...

Sorties culturelles et ludiques :

musées, bibliothèque, cinéma, théâtre, parc
d'attraction, fêtes traditionnelles (Halloween,
mardi-gras, fête de la musique ...), jardin ...

Conditions de sortie exceptionnelle :

Chaque enfant est muni d'une casquette
et d'un badge avec son nom, prénom, n° de téléphone
d'un animateur et du centre

+

Les équipes d'animation gardent sur eux la liste
d'enfants et les fiches sanitaires.

Les plus grands connaissent le point de regroupe-
ment en cas d'égarement.

Activités physiques et sportives spécifiques proposées à Safabrie : (période non-COVID uniquement)

Pratique	Niveau	Conditions	Effectif	Qualifications
Piscine à Gardes le Pontaroux	découverte ludique	aménagée et surveillée par 1 MNS (Maître Nageur Sauveteur) ou BNSSA + chaque enfant a 1 bonnet de repérage	20 enfants maxi dans l'eau *1 animateur pour 5 maternels *1 animateur pour 8 élémentaires dans l'eau	un animateur BAFA faisant office de surveillant de baignade sur le bord du bassin
Tir à l'arc au club de Ruelle	découverte ludique	Déroulement sur une aire de tir protégée à partir d'un stand situé sur la même ligne de tir, les enfants pratiquent l'activité sur des cibles en plaques de paille compressée avec un arc adapté à leur petite taille. <u>Le groupe ne commence l'activité qu'après avoir écouté attentivement les consignes de sécurité de l'intervenant.</u>	16 enfants maxi dont 2 groupes de 8 sur le stand de tir (9/12 ans) + 2 animateurs dont au moins 1 avec BAFA + 1 intervenant qualifié « Tir à l'arc »	1 intervenant « Tir à l'arc » qualifié et membre du club
Équitation	découverte ludique (3/6 ans) ----- découverte initiation (7/13 ans)	ballade de 30mn sur baby poney pour les 3/4 ans ou jeux sur poney pour les 5/6 ans <u>Le port de la bombe + les bottes à la bonne taille obligatoires</u> ----- 1 heure de sensibilisation et jeux. Port de la bombe + bottes (à la bonne taille) obligatoires	8 enfants maxi à cheval + 1 animateur du centre + 1 intervenant qualifié + aides animateurs du club en fonction du nombre d'enfants ----- 16 enfants maxi en 2 groupes + 2 animateurs du centre de loisirs + 1 intervenant qualifié + 1 animateur équitation du club + aides animateurs	un intervenant qualifié équitation
Promenade à vélo à Brie ou sur la Coulée Verte	découverte ludique (moyen de déplacement sur route ne présentant pas de risque particulier)	port du casque + gilet fluo + vélo <u>en bon état</u> obligatoire être capable de faire 5 à 30 km en vélo (pauses organisées) l'itinéraire est repéré au préalable et déposé au bureau du directeur accompagné des horaires, de la liste des participants et du n° de portable <u>le groupe ne part qu'après avoir écouté attentivement les consignes de sécurité des animateurs</u>	12 à 20 enfants maxi (8/11 ans) + 3 animateurs à vélo (en tête, milieu et queue de peloton)	Animateurs BAFA et PSC1

I – Aménagements adaptés dans les locaux :

Les « Loups » et les « Lynx » ont leur salle aménagée pour eux à partir de jeux et équipements adaptés à leurs capacités physiques et intellectuelles .

Les « Coccinelles », les « Escargots » et les « Chenilles » ont également leur propre salle aménagée en fonction de leurs « petites » capacités (petits sanitaires, petit mobilier, petits coins de jeux, livres...).

Mais comme nous sommes nombreux et très actifs, nous mobilisons également d'autres salles de l'école maternelle, aires de jeux... (voir § G du projet éducatif).

J – Modalité de fonctionnement de l'équipe :

1) rôle du directeur :

Responsable du bon déroulement de son projet pédagogique, il est chargé de :

- recruter le personnel de son équipe pédagogique,
- élaborer un projet pédagogique en collaboration avec l'équipe permanente d'animation,
- collaborer avec son personnel d'animation dans l'élaboration des projets d'animation,
- gérer l'accueil de loisirs (élaboration du compte de résultats réalisés et du budget prévisionnel)
- créer des menus équilibrés sur les séjours d'été et viser les menus sur les autres périodes,
- former les animateurs stagiaires, suivre les animateurs BAFA sous forme de discussions, d'évaluations et de participations à l'élaboration des plannings,
- tenir compte de la spécificité du public accueilli (enfants et animateurs) et assurer leur sécurité morale, physique et affective,
- maintenir la coordination avec l'organisateur (la Mairie), avec les partenaires culturels, sportifs, touristiques, financiers... (CAF, SDJES, G.A.....),
- maintenir l'information auprès des parents, des enfants, de la Commune... et des médias,
- organiser des concertations régulières avec les animateurs, les enfants, pour résoudre les problèmes éventuels, faire connaître les idées de chacun, organiser des projets...
- assurer la sécurité morale et physique de tous (enfants et adultes)
- maintenir un accueil de qualité .
- veiller à l'application et le respect des consignes sanitaires COVID (si période COVID). .

2) rôle du directeur adjoint :

A pour mission principale - d'aider le directeur dans ses tâches administratives,

- de gérer la régie de petit matériel fongible,
- d'être porteur de certains projets d'animation qui lui sont particulièrement confiés,
- de remplacer le directeur sur ses temps d'absence ou de congés,
- de remplacer les animateurs en cas d'absences,
- proposition de menus variés et équilibrés,
- seconder le directeur.

3) rôle de l'animateur :

Responsable du bon déroulement de son projet d'activités, il est chargé :

- de créer le projet d'animation avec ses partenaires,
- d'animer tout en tenant compte de la législation en cours et de la sécurité des enfants qui lui sont confiés,
- d'être à l'écoute des enfants, parents... et des autres membres de l'équipe pédagogique,
- de créer une ambiance conviviale pour tous au sein de son groupe d'enfants,
- de participer à toutes les tâches matérielles (installation et rangement des ateliers, contrôle et entretien du matériel pédagogique, repas, hygiène),
- de participer activement aux différentes réunions d'équipe afin de réaliser les objectifs de chaque projet d'animation,
- de s'engager à respecter le contenu du livret d'accueil de l'animateur
- d'assurer la sécurité morale et physique de tous les enfants,
- d'appliquer et faire respecter les consignes COVID (si période COVID).

4) rôle du personnel technique :

➤ concernant la cuisine :

- établir les commandes alimentaires,
- confectionner les repas,
- installer le couvert,
- laver les ustensiles,
- entretenir les locaux de la cuisine et du réfectoire,
- respecter la méthode HACCP (d'hygiène de restauration collective),
- créer des menus équilibrés,
- veiller à limiter le gaspillage et les déchets.

➤ concernant l'entretien :

- effectuer le nettoyage des locaux utilisés par l'accueil de loisirs en veillant à la propreté des sols, sanitaires, lavabos, portes, tables et chaises, vitres intérieures et extérieures, objets poussiéreux,
- appliquer et respecter les consignes COVID (si période COVID).

Le personnel technique est garant du bon respect des règles d'hygiène et de sécurité physique, morale et affective auprès des enfants accueillis et de leurs collègues.

5) L'organisation des différentes réunions :

➤ Réunions avec l'équipe permanente d'animateurs:

Nous organisons des réunions de décisions de projets et d'objectifs, de préparations de nouveaux projets d'animations, de bilans et d'évaluations des projets d'animations (en moyenne 1 par mois en fonction des besoins et du calendrier).

Il arrive aussi de faire des réunions « exceptionnelles » pour prendre de « grandes décisions », comme la réorganisation du péricolaire, la réalisation de demande de subvention pour un futur projet, la modification d'une partie du projet pédagogique si besoin est, l'actualisation des consignes sanitaires COVID et réorganisation de la structure.

Nous organisons 1 fois par an un Conseil de Parents en novembre auquel tous les parents des enfants inscrits à Safabrie sont conviés.

➤ Formations avec l'équipe estivale:

Trois temps de formation sont prévus d'avril à juin où nous faisons connaissance, nous découvrons ensemble le livret de l'animateur, nous faisons découvrir aux nouveaux arrivants la structure et nous décidons de nos projets d'animation. Au fil de ces temps de préparation, les animateurs manifestent leurs idées, conseils, précisions, manques, questionnements concernant le projet pédagogique, de façon à répondre au mieux aux attentes de notre public en fonction des objectifs visés par l'organisateur.

Puis, pendant les vacances, chaque vendredi soir, nous organisons des réunions de bilan de la semaine : le directeur passe en entretien chaque équipe d'animateurs pour débattre du déroulement du projet hebdomadaire et recevoir les réclamations si nécessaire. En fin d'été est organisé un bilan de séjour de façon à signaler au directeur les modifications ou continuités à effectuer pour une meilleure organisation l'été suivant.

➤ Formations et évaluations avec les animateurs stagiaires B.A.F.A.:

Sur la période de l'année scolaire, nous réservons les stages pour des élèves scolarisés en Maison Familiale et Rurale.

Sur la période estivale, nous réservons les stages pour deux personnes inscrites au B.A.F.A..

Comme les animateurs saisonniers ou permanents, ils sont d'abord tenus de participer aux 2 temps de préparation de l'été qui ont pour objectif général de réactualiser ensemble le Projet Pédagogique pour l'année à venir et de mettre en place des Projets d'Animations pour les différents séjours. A cette occasion, le stagiaire prépare son Projet d'Animation sur une semaine (avec le soutien de la directrice) qu'il mettra en place la 3ème semaine de son stage. La directrice lui présente et remet, en plus du Livret de l'animateur à Safabrie, un livret de l'animateur en stage pratique.

Ensuite, sur la durée de son stage, le directeur rencontre le stagiaire à trois reprises pour faire le point à partir des différents documents du livret (préalablement remplis par le stagiaire). L'objectif de ces rencontres est de s'assurer que les différentes compétences attendues par le SDJES (réf. Arrêté du 22 juin 2007) soient atteintes à l'issue des 14 jours.

Outre ces 3 premiers temps de rencontre, le stagiaire et son binôme participent chaque vendredi à la réunion de bilan auprès de la directrice afin de faire le point sur les animations de la semaine tout en précisant si les différents objectifs du projet d'animation ont été atteints.

➤ Moyens de communication au sein de l'équipe :

L'équipe communique verbalement ou à l'écrit. On évite au mieux la communication par personnes interposées afin d'éviter des incompréhensions.

Pour transmettre un message à l'équipe entière, nous utilisons le tableau de l'équipe des animateurs ou le téléphone (SMS).

Pour transmettre un message personnel, nous utilisons le « casier » de la personne concernée ou le téléphone (SMS).

6) Mode de préparation du projet pédagogique :

Depuis l'ouverture de l'accueil de loisirs, un projet pédagogique a été créé à partir du projet éducatif par l'équipe d'animation de l'époque.

Au fil des années d'exercice, le projet pédagogique est réactualisé textuellement par le directeur et concrètement et activement par l'équipe d'animation en fonction de l'évolution des textes de législation, des effectifs d'enfants (et d'animateurs), des espaces d'activités, du matériel pédagogique disponible, du budget, des attentes des enfants, des modes et mœurs, des projets d'animation mis en place, des calendriers scolaires, des compétences des animateurs en poste, des nouvelles méthodes d'organisation, des succès et des échecs, des idées nouvelles... et des éventuelles consignes sanitaires.

Bien qu'il soit réactualisé et complété textuellement au moins une fois par an en juin à l'occasion du temps de formation et de préparation à l'été, il est complété, affiné, modifié verbalement tout au long de l'année scolaire.

Il est modifiable à tout moment comme par exemple en période COVID.

K – Mesures envisagées pour permettre l'accueil de mineurs souffrant de troubles de la santé:

1) l'assistant sanitaire :

➤ Sur les séjours d'été, un animateur (en général qualifié du P.S.C.1) par tranche d'âge est responsable sanitaire. Si un enfant a besoin de repos ou a un trouble de la santé nécessitant une visite à l'infirmerie, alors l'animateur passe le relais à la directrice adjointe ou directrice (toutes les deux qualifiées P.S.C.1). Si malgré les soins donnés le trouble persiste, ces dernières contacteront la famille (et/ou les secours si besoin).

➤ Sur les petites vacances scolaires et mercredis, en dehors des cas d'égratignures, les animateurs accompagnent les enfants ayant un trouble de la santé à l'infirmerie et passent le relais à la directrice adjointe ou à la directrice. Si malgré les soins donnés le trouble persiste, ces dernières contacteront la famille (et/ou les secours si besoin).

2) la prise de médicament :

➤ La trousse à pharmacie ne comprend **aucun** médicament. Seul un spray antiseptique peut être utilisé sur les plaies ou piqûres d'insectes. Les familles peuvent nous confier un traitement médical pour l'enfant à la **seule et unique condition** de nous fournir une **ordonnance médicale**. Les traitements vendus en parapharmacie sont considérés comme médicaments. Le médicament et l'ordonnance sont à déposer impérativement à l'arrivée de l'enfant au bureau de la direction et à récupérer à son départ au même endroit. L'animateur référent ou la directrice / directrice adjointe administrera le traitement à l'enfant. **Aucun médicament ne doit être laissé dans les sacs des enfants.**

➤ A l'occasion de l'inscription, lorsque la famille nous signale que l'enfant a un P.A.I. ou est porteur d'un trouble de la santé ou de handicap, nous suivons le protocole cité ci-dessus (réf. Projet Éducatif paragraphe F). Si un traitement médical permanent nous est confié, celui-ci est rangé sous-clef à un endroit néanmoins rapide d'accès. L'animateur référent (la directrice / la directrice adjointe le cas échéant) sont informés du traitement et sont tenus de respecter le protocole inscrit sur le P.A.I. ou mis en place avec la famille. Les troubles de ces enfants sont très explicitement répertoriés et expliqués à tous les animateurs de l'équipe afin que les agents puissent intervenir au plus vite à la moindre complication.

L – Modalités de participation aux projets des mineurs :

Afin que le public d'enfants ait un intérêt à venir à **Safabrie**, nous nous efforçons de répondre au mieux à leurs attentes (dans la mesure de nos capacités matérielles, légales et financières), tout en respectant certaines démarches :

- soigner, remanier, adapter l'aménagement, le matériel, la décoration et l'organisation de Safabrie en fonction des tendances, intérêts du moment, actualités, saisons... de façon à provoquer un accueil chaleureux et convivial,
- établir (tout en pouvant effectuer par la suite des modifications) des règles de vie pour les enfants et animateurs (en général, les enfants les décident ensemble en fin d'année scolaire),
- sonder oralement les enfants quotidiennement au cours des séjours pour relever ce qu'ils ont aimé ou pas dans les projets d'animation ou ailleurs, ce qu'ils souhaiteraient faire à l'Accueil de Loisirs dans un avenir proche ou lointain,
- occasionnellement, les enfants proposent leurs idées et sont ainsi décideurs des animations « c'est mon choix » et acteurs engagés des animateurs « t'inquiète je gère »,
- Faire part en réunion entre animateurs, des motivations des enfants de façon à pouvoir répondre à leurs attentes ,
- lors de grandes décisions à prendre dans la vie de Safabrie, nous procédons à des votes auprès des enfants (élections faites pour le nom du centre, les noms de groupes, le tampon, certains achats de matériel pédagogique, des enseignes, les représentants de Safabrie au Conseil Communal Jeunes de Brie...),
- à l'occasion de crise sanitaire, maintenir le respect des consignes nationales tout en veillant à ce que la bienveillance des enfants soit au mieux respectée.

